



Conférence de presse FSU

5 septembre 2016

Conférence de presse FSU

5 septembre 2016



claude Szmulewicz



Conférence de presse FSU

5 septembre 2016

Premier degré

I Les chiffres :

1 Les élèves

5 882 100 élèves prévus à la rentrée 2016 pour le premier degré public

Depuis plusieurs années, le nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement public du premier degré progresse, en lien direct avec l'augmentation du nombre de naissances depuis 2000.

Cependant, à la rentrée 2016, le nombre d'élèves devrait augmenter en élémentaire dans l'enseignement public; mais en maternelle, il devrait diminuer.

Au total, le secteur public devrait scolariser 3 200 élèves en moins.

2 Les personnels

340 685 enseignants des écoles (public – métropole + DOM), titulaires et non titulaires en janvier 2015, exerçant à temps complet ou à temps partiel.

317 769 emplois d'enseignants titulaires du premier degré étaient implantés à la rentrée 2015. 78% des emplois sont implantés en classes maternelles et élémentaires (78,5 % en 2011).

Le taux des emplois de remplacement se redresse doucement à 8,3%(7,2% en 2007).

La part affectée aux besoins éducatifs particuliers se stabilise à 7,2%.

Le pourcentage d'emplois affectés à la formation (essentiellement les décharges des maîtres formateurs) est de 0,7% depuis 2012.

La part de l'action «Pilotage et encadrement pédagogique» qui comprend les décharges de direction d'école et le service des conseillers pédagogiques est, cette année, en très légère augmentation, à 5%.

II Les constats :

1 Scolarisation des élèves de moins de 3 ans :

Depuis la rentrée 2000, année au cours de laquelle le plus grand nombre d'élèves de moins de 3 ans avaient été scolarisés (soit 34,7%), le taux de scolarisation des élèves de moins de 3 ans a baissé de près de 23 points. La scolarisation des moins de 3 ans n'enregistre que 207 créations de postes. **A ce jour, le dispositif ne comptabilise que 1 060 postes sur les 3 000 promis sur la mandature.**

2 Dispositif « Plus de maîtres que de classes »

817 postes « plus de maîtres que de classes » seront créés à la rentrée. **Avec un total de 3091,5 postes consacrés à ce dispositif, dont seulement 2 418,5 créations, on est loin de l'ambition affichée par le ministère d'en créer 7000 en 5 ans.**

3 Effectif par classe

Si le nombre moyen d'élèves par classe est de 25,7 en maternelle et de 23 en élémentaire, la taille des classes est loin d'être homogène sur l'ensemble du territoire. Plus de 8% des classes maternelles (soit 7 303 classes) sont ainsi à plus de 30 élèves et plus d'une classe sur deux dépasse l'effectif de 25 élèves. **55% des classes maternelles et 27% des classes élémentaires comportent plus de 25 élèves** (plus de 82000 classes).

Comparée à quelques pays européens similaires, la France a un nombre moyen d'élèves par classe élevé, supérieur de 1,8 par rapport à l'Allemagne et jusqu'à 3,6 par rapport à l'Italie.

Il faudrait créer 21 000 postes supplémentaires pour rejoindre le Portugal ou 48 500 pour rejoindre la moyenne finlandaise. **Se limiter à atteindre la moyenne de l'OCDE nécessiterait la création de plus de 17 000 postes, celle de l'Union européenne près de 32 000.**



Conférence de presse FSU

5 septembre 2016

Second degré

I Les chiffres :

1 Les élèves

4 379 600 élèves prévus à la rentrée 2016 pour le second degré public

En hausse continue depuis 2009, les effectifs d'élèves seront pour les rentrées 2016 et 2017 en forte augmentation. Les enfants du boom de l'an 2000 (+ 30 000 naissances par rapport à 1999) entrent massivement au lycée depuis la rentrée 2015, le rebond de natalité de 2006 sera sensible en collège dès la rentrée 2017.

Les effectifs du second degré public progressent donc de plus de **43 000 élèves à la rentrée 2016, et de près de 47 000 à la rentrée 2017**, après une augmentation de près de 32 000 à la rentrée dernière.

L'analyse par niveau montre que c'est en lycée général et technologique que se concentrent les hausses en 2015 et 2016.

*** En collège (public et privé) : +2 940 élèves en 2016**

Cette petite augmentation masque l'arrivée de 14 603 élèves de plus en Sixième, due à l'entrée dans le premier cycle de la génération 2005 (807 000 naissances), plus nombreuse que la génération qu'elle remplace, la génération nombreuse de 2001 ayant quitté la Troisième pour la Seconde. Plus de 22 000 élèves supplémentaires sont attendus en 2017 dans le public (rebond de natalité de 2006).

*** En lycée général et technologique public : + 42 344 en 2016**

En seconde, l'augmentation est moins le fait de la démographie que de l'augmentation des taux de passage de Troisième en Seconde GT. En 2015, ce taux était de 65,1%, en augmentation de 1,4 point en un an et selon une tendance ininterrompue depuis plusieurs années ; la DEPP prévoit que la tendance devrait se poursuivre mais à un rythme plus modéré (0,6 point en 2016), « *les marges de manœuvre semblant désormais réduites* ». 24 500 élèves supplémentaires sont attendus en 2017

En Première sont attendus 24 500 élèves en plus, hausse la plus importante du système, conséquence essentiellement de la démographie, amplifiée par la poursuite de la diminution du redoublement en fin de Seconde (- 0,3 point en 2016 pour s'établir à 6,5 %). La série STMG est particulièrement impactée.

En Terminale sont attendus 20 100 élèves en plus. Cette hausse s'expliquerait pour les trois quarts par la démographie et pour un quart par le fait que les recalés au baccalauréat général et technologique bénéficient d'un droit à redoubler dans leur lycée. Elle pourrait être bien supérieure selon les choix des recalés au bac.

*** En Lycée professionnel : + 3 171 en 2016**

Le second cycle professionnel est moins sensible aux variations démographiques que les autres niveaux, à cause des capacités d'accueil. Le droit au redoublement en Terminale pourrait se traduire par une augmentation de 3 500 élèves.

2 Les personnels

387 000 enseignants du second degré public, dont 57 600 PLP (2014-2015)



Conférence de presse FSU

5 septembre 2016

II Réforme du Collège

Personne ne peut dire ce qui se met en place actuellement dans les collèges. L'accompagnement personnalisé (AP), très contesté au lycée, s'applique ici en classe entière, là en groupe, parfois avec sa classe, mais pas toujours... Les Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) amputent les horaires disciplinaires sans permettre un réel travail interdisciplinaire; les « montages » dans l'emploi du temps des élèves révèlent de nombreuses « usines à gaz ». Le volume d'enseignement des élèves est revu à la baisse, des options sont amputées (latin) ou supprimées. Les emplois du temps sont contraints par la journée de 6 heures en Sixième, les parcours éducatifs (PEAC, citoyen, santé, avenir) sont censés s'appliquer sans trouver de traduction concrète, sauf à compter sur la volonté des équipes, et donc à favoriser une fois encore des choix locaux. Les difficultés pourraient se faire jour à la fin du premier trimestre, quand les personnels devront indiquer ce qui s'est fait dans les nouveaux bulletins scolaires des collégiens.

III Réformes du Lycée

En lycée, la rentrée est dominée par la question des effectifs. Au moins 42 000 élèves supplémentaires viendront grossir les effectifs des lycées généraux et technologiques, sans compter ceux inscrits en classes post-bac. La situation est particulièrement tendue dans certaines académies (Créteil, Versailles...), où les taux de redoublement en Seconde ou d'échec au bac sont bien supérieurs à la moyenne nationale, et où le droit de réinscription en Terminale dans le lycée d'origine pose des problèmes de place.

Le bilan des réformes du lycée mené par le ministère n'a pour le moment abouti qu'à une légère simplification du CCF en Seconde professionnelle. L'économie des réformes n'a pas été remise en cause.

Seule bouffée d'oxygène à la rentrée en lycée général et technologique, l'allègement du programme de Sciences économiques et sociales en Seconde, jusqu'alors impossible à traiter dans sa globalité.

Il n'est pas possible à ce jour de faire le bilan de l'accueil des élèves de Première et de Terminale, notamment pour les doublants de Terminale. Ces derniers doivent être réinscrits dans leur lycée, mais certaines académies (Créteil, Nice...) ont prévu de les scolariser ailleurs, dans différents dispositifs.

IV Enseignement professionnel public

La rentrée 2016 est marquée par la mise en œuvre d'une circulaire spécifique à la voie professionnelle scolaire présentant cinq mesures. L'objectif affiché du ministère est de « mieux préparer les élèves de seconde professionnelle et de première année de CAP à leur parcours dans l'enseignement professionnel.

»

Cependant, les 5 mesures rappelées ci-dessous risquent bien d'avoir des effets très limités :

- Jumelages entre les collèges d'une part et les LP et CFA d'autre part ;
- Instauration d'une période spécifique d'accueil : actions collectives, présentation de la voie professionnelle et de ses attendus, projection dans le métier, prendre connaissance des élèves...
- Période de consolidation de l'orientation : réorientation possible fin octobre si erreurs d'orientations et places disponibles
- Mieux préparer les élèves aux périodes de formation en milieu professionnel
- Fin des évaluations certificatives en classe de seconde professionnelle



Conférence de presse FSU

5 septembre 2016

Cette dernière mesure est une étape vers le retour à des examens ponctuels, elle redonne du temps d'enseignement aux élèves et allège la charge de travail des enseignant-es.

Les autres mesures doivent faire la preuve leur efficacité réelle. Certaines d'entre-elles méprisent le travail déjà réalisé par les PLP ou reprennent des actions existantes dans la plupart des lycées professionnels qui sont en fait généralisées en cette rentrée.

Mieux orienter les lycéen-nes professionnel-les, mieux les accueillir à la rentrée ou encore mieux les préparer aux PFMP est un objectif louable, or ces mesures se mettent en place sans moyens supplémentaires. Elles ne doivent pas déboucher sur la suppression de temps de formation en lycée professionnel et ne doivent pas alourdir la charge de travail des enseignant-es. La "préparation aux PFMP" ne doit pas empiéter sur les PFMP.

La possibilité pour les lycéen-nes professionnel-les de se réorienter sans que le ministère prévoie de place supplémentaire risque bien de leurrer beaucoup de jeunes et de familles.

L'annonce de l'ouverture de 500 nouvelles formations pour la rentrée 2017 est un point positif qui arrive cependant bien tardivement dans ce quinquennat. Il faudra veiller à ce que les 1000 postes budgétisés pour la rentrée 2017 puissent être affectés à l'ouverture de formations sous statut scolaire du CAP au BTS en lycée professionnel public.

Cependant, les prévisions d'effectifs de la DEPP pour la rentrée 2017 limitent l'augmentation à moins de 5 000 élèves en 2nde professionnelle et estiment à plus de 900 la baisse en 1^{ère} année de CAP. Avec une moyenne de 20 élèves par classe actuellement en LP, l'ouverture de ces 500 formations doit se traduire par un accroissement d'effectif plus conséquent que les prévisions du ministère.

Cet effort budgétaire doit permettre de trouver des marges de manœuvre pour améliorer les conditions de travail des personnels et la réussite des élèves, notamment en diminuant les effectifs dans les classes les plus chargées.

V Enseignement agricole public

Au total, l'enseignement agricole, second système éducatif français, rassemble plus de 465.000 élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de formation continue et délivre des diplômes allant du CAP au doctorat, en passant par les diplômes d'ingénieurs, ou de vétérinaire.

L'enseignement agricole continue d'attirer les jeunes malgré la crise du monde rural. Les effectifs d'élèves sont en hausse de 0,4% pour cette rentrée scolaire, dont 20% en apprentissage ou formation en alternance, selon le ministère de l'Agriculture. Dans plusieurs régions, des établissements d'enseignement agricole public ont dû refuser de nombreux élèves.

Il faut donc :

- des moyens supplémentaires pour accueillir tous les élèves
- un financement enfin assuré pour les Assistants d'éducation
- un bilan de la réforme de la voie professionnelle (Bac Pro 3 ans)



Conférence de presse FSU

5 septembre 2016

Réformes en cours

(hors Réformes du Collège et du Lycée traitées dans la fiche second degré)

De nouveaux programmes à l'école primaire et en collège

Les programmes change simultanément, sur l'ensemble des classes de primaire et de collège, et cela pour toutes les disciplines. Cela pose de multiples problèmes, entre autres de continuité pour les élèves, qui passent sans transition d'un cursus à un autre, et donc parfois avec un volume d'enseignement différent pour une même discipline, et cela sans adaptation prévue (par exemple, en LV2 le volume horaire est revu à la baisse mais étalé sur 3 ans : les élèves de 3ème auront donc un enseignement amputé alors qu'ils n'ont pas bénéficié de cours de LV2 en 5ème).

En collège, la masse de travail est inédite : les enseignants doivent assimiler de nouveaux programmes pour tous les niveaux en même temps, ce qui est considérable ; par ailleurs, il a fallu répartir localement les programmes de cycle 4 sur les trois niveaux concernés, et éventuellement articuler le tout avec les dispositifs de la réforme du collège et de la loi de refondation (AP, EPI, parcours). Ces répartitions dépendant du choix des équipes, elles génèrent des inégalités selon les établissements et rompent avec une vision nationale qui prévalait jusque-là au collège. Par ailleurs, les élèves sont censés disposer de nouveaux manuels en français, mathématiques et histoire-géographie, en langue vivante pour les Cinquièmes et en Sciences pour les Sixièmes. Or les crédits, 54,30 € par élèves, ne suffisent pas.

La FSU a demandé des repères dans les programmes en fin de CM2, de façon à faciliter le travail dans les écoles et en classe de Sixième et à garantir une égalité dans les apprentissages. Elle n'a pas été écoutée.

De nouvelles dispositions d'évaluation des élèves.

Les livrets scolaires de l'école élémentaire et du collège évoluent à compter de la rentrée scolaire 2016 pour ne plus former qu'un livret scolaire commun pour la scolarité obligatoire. Les éléments constitutifs du livret sont numérisés dans une application informatique nationale dénommée "livret scolaire unique du CP à la troisième" (LSUN) regroupant :

en première année d'un cycle, les bilans périodiques du cycle précédent ;
les bilans de fin des cycles précédents
les bilans périodiques du cycle en cours ;
les attestations déjà obtenues : PSC1, ASSR 1 et 2, AER, attestation scolaire "savoir-nager" (ASSN).

Ces livrets présentent encore beaucoup trop d'inconnues. Au sujet de la confidentialité des données, par exemple, il est nécessaire que l'avis de la CNIL soit communiqué aux enseignants avant toute mise en œuvre. La charge de travail des enseignants pose question, nous n'avons aucun retour sur le fonctionnement concret de l'application qui devra être utilisée par les enseignants. Est-elle ergonomique et simple d'utilisation, ou risque-t-elle d'alourdir le travail de l'enseignant ? À ce stade, rien ne permet de répondre. Concernant l'intérêt pédagogique, nous n'avons aucune visibilité sur la nature et le nombre de compétences que les enseignants auront à choisir pour leur livret dans le menu déroulant de l'application nationale.



Conférence de presse FSU

5 septembre 2016

Segpa et Troisième prépa-pro

La réforme du collège se traduit par une refonte des grilles et une baisse des dotations amenant une diminution des horaires de travail en atelier. Le ministère prône davantage d'inclusion dans les classes ordinaires. En l'état actuel du système, et notamment des effectifs des classes, cela ne peut se traduire que par des difficultés supplémentaires pour les élèves comme pour les enseignants.

EREA

Les EREA sont menacés et tout particulièrement ce qui fait leur fondement : l'internat éducatif. Des postes de professeurs des écoles éducateurs sont supprimés dans les EREA et remplacés par des AED (Assistants d'Education). Cette situation n'est pas une simple économie budgétaire de plus. Elle contribue à déstabiliser l'action éducative au sein de l'éducation nationale, celle qui considère l'élève dans sa globalité et qui agit avec une équipe pluridisciplinaire formée.

Pourtant, les EREA ont montré, quand ils en avaient les moyens, toute leur efficacité dans la prise en charge des élèves en grande difficulté scolaire, en agissant sur le cadre éducatif, sur le lien entre école et règle de vie, entre accueil, surveillance et activités culturelles exigeantes.

A la rentrée, ce sont plus d'une soixantaine de postes supprimés sur la moitié des EREA du pays, alors même que les négociations sur l'écriture d'une nouvelle circulaire débuteront à la rentrée. Les décisions unilatérales de fermetures de postes prises par certain-es recteurs-trices et/ou de DASEN sont inacceptables.

Il est indispensable de garantir une qualité d'accueil des élèves en grande difficulté scolaire en maintenant les postes dans les EREA et en redéfinissant les missions éducatives au sein des EREA.

Un parcours sportif ? Pourquoi pas, mais sur des bases solides

Après le parcours artistique et le parcours citoyen,... le ministère s'attaque sans aucune concertation à la création d'un « parcours sportif » de l'élève en lui donnant des axes et des finalités. Pour cela, il pense renforcer l'offre d'activités physiques et sportives dans le cadre du sport scolaire en signant nombre de conventions avec les fédérations sportives ; Il annonce vouloir œuvrer pour la santé des élèves, leur culture et placer le cœur de l'action éducative à mener dans l'apprentissage des valeurs de l'olympisme, en soutien de la candidature de la ville de Paris au Jeux Olympique de 2024.

Parallèlement, le ministère a profondément appauvri les programmes d'EPS du collège, supprimé l'épreuve d'EPS au Brevet, et par là même, créé les conditions pour fragiliser le sport à l'école qu'il prétend développer. Les programmes EPS ne fixent plus aucun repère, ne donnent aucune indication sur ce qui doit être appris par les élèves, les apprentissages dans les activités physiques sportives et artistiques (APSA) sont minimisés.

Un parcours sportif ne peut se construire que sur des fondements solides, où le rôle primordial de l'École serait réaffirmé. Pour cela, il convient au plus vite de revoir la place de l'EPS dans le système éducatif en revalorisant le rôle spécifique de cet enseignement dans le parcours global des élèves. Il est urgent de reprendre le travail sur les programmes EPS et de réinstaller une épreuve d'éducation physique au brevet des collèges.



Conférence de presse FSU

5 septembre 2016

Éducation prioritaire

A cette rentrée, la nouvelle carte de l'éducation prioritaire aura un an avec ses labels, «REP+» et «REP» (réseau d'éducation prioritaire). Pour 102 REP+, c'est la troisième année car ils ont été préfigurateurs. Cette nouvelle carte s'est faite à partir des collèges qui sont labellisés « éducation prioritaire » et les écoles qui en dépendent.

Il y a désormais 1095 réseaux d'Éducation prioritaires : 364 réseaux REP+ et 731 réseaux REP.

L'Éducation prioritaire en quelques chiffres :

A la rentrée 2015-2016, il y avait au moins 7 036 écoles en éducation prioritaire (selon une enquête du SNUipp-FSU)

- 2 596 en REP+ (réseau d'éducation prioritaire plus)
- 4 440 en REP (réseau d'éducation prioritaire)
- Suite à la mobilisation des équipes et de la FSU, les collèges de Guyane à l'exception d'un passent en REP+, ainsi qu'un réseau à Mayotte. Il s'agit d'un signal positif envers ces territoires défavorisés, mais le compte n'y est toujours pas : la carte de l'éducation prioritaire doit encore être élargie.
- La question des lycées n'est pas réglée. Les établissements anciennement classés bénéficient pour la plupart de moyens à titre conservatoire, sans certitude pour l'avenir. La FSU demande l'intégration des lycées dans la politique d'éducation prioritaire.

Les écoles oubliées

Cette nouvelle carte ne répond pas à toutes les demandes et notamment laisse de côté des écoles dites « isolées » (écoles dont le collège de référence n'est pas classé en REP alors qu'elles ont les critères pour y être). Le SNUipp-FSU a chiffré à minima à 500 le nombre d'écoles qui n'entrent pas dans la nouvelle carte alors qu'elles devraient en faire partie aux vues des critères sociaux des publics accueillis.

Dans certains départements, le travail de mixité sociale parfois entrepris pour les collèges a entraîné le déclassement des écoles.

Cette année dans l'Eure, le conseil départemental prévoit de fermer deux collèges l'un en REP à Val de Reuil et l'autre REP+ à Evreux. En Bretagne, à la rentrée un collège de REP ferme à Brest et un autre fermera à la rentrée prochaine à St Malo (collège Surcouf).

Les écoles de ces secteurs ont de vives inquiétudes quant à leur avenir dans l'éducation prioritaire. Le fait de classer les écoles en fonction des collèges montre bien là toutes ses limites.

Les dispositions pour l'éducation prioritaire.

Allègement de service en REP+ :

Les professeurs des écoles en REP+ ont 18 demi-journées annuelles d'allègement d'enseignement. Les enseignants sont remplacés sur leur temps de classe pour avoir du temps pour se former, travailler en équipe, rencontrer les parents.

770 postes ont été créés pour le remplacement des enseignants bénéficiant de ce dispositif. Certains départements n'ont pas fléchi de postes précis à cet effet et utilisent les brigades de remplacement, déjà insuffisante pour le remplacement des congés maladie.

Dans le second degré, la lutte continue ici et là pour que l'allègement de service permette aux équipes de s'organiser, et non au chef d'établissement d'imposer des réunions.

Des dispositifs pour aider les élèves dans leur scolarité :

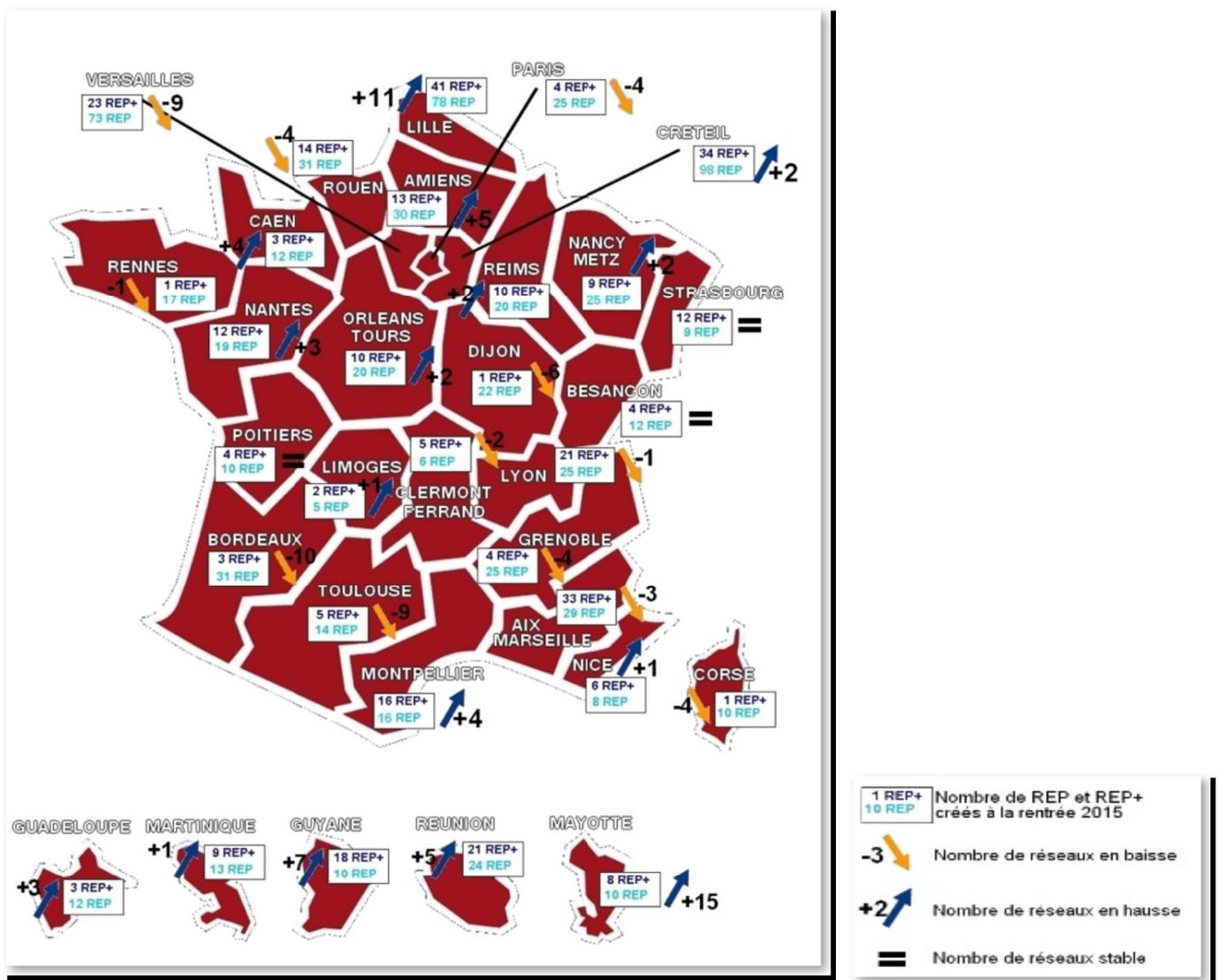
- **Scolarisation des moins de trois ans dans chaque réseau.**

Le ministère s'est engagé à mettre en place la scolarisation des moins de trois ans dans chaque réseau. A cette rentrée, 206 postes ont été attribués à ce nouveau dispositif. Depuis trois ans, cela fait 961 postes (20,6% de taux de scolarisation) alors que le ministère a pour objectif d'atteindre 3000 postes pour les moins de trois ans permettant la scolarisation de 30 % des enfants concernés d'ici 2017(voire 50% en REP+).

- **Plus de maîtres que de classes : 3070 postes depuis trois ans alors que le ministère vise 7000 postes pour la fin du quinquennat.** Sur les 800 créations de postes à cette rentrée pour les PDMQDC, 676,75 ont été créés en Education Prioritaire.

- **Dimensions pédagogiques :**

Les dimensions pédagogiques et la spécificité des conditions d'exercice du métier qui nécessitent plus qu'ailleurs de la relation aux familles, du travail en équipe, des collaborations éducatives commencent à être prises en compte.





Conférence de presse FSU

5 septembre 2016

Recrutement

Les résultats des concours de recrutement confirment que la crise du recrutement enseignant est loin d'être derrière nous. Au vu des résultats des concours 2016, les intentions rassurantes du discours ministériel ne peuvent plus masquer la réalité d'une inquiétante aggravation.

I Dans le premier degré.

En 2003, pour 12 000 postes offerts au concours, 65977 personnes s'étaient présentées aux épreuves d'admissibilité. En 2016, pour 12911 postes, on compte seulement 32 797 candidats, soit moins de la moitié. Les cinq derniers concours de recrutement de professeurs des écoles ont tous été marqués par des postes non pourvus à l'issue des épreuves d'admission. 346 recrutements non effectués à la session 2013, 744 à la session 2014 exceptionnelle, 99 à la session 2014 rénovée, 368 à la session 2015. Et aujourd'hui, 665 recrutements non effectués à l'issue des épreuves d'admission, essentiellement dans les académies de Créteil et Versailles. Soit 2222 recrutements perdus en trois ans !

Si sous la mandature de Nicolas Sarkozy, près de 19 000 suppressions de postes avaient été effectuées dans le premier degré alors que les effectifs élèves augmentaient de 22 000 sur la même période, depuis la rentrée 2012, 6 022 postes de titulaires et 13 011 postes de stagiaires ont été créés.

Si l'objectif visé pour la création de postes de stagiaires est atteint, il reste encore 7978 postes de titulaires à créer pour atteindre l'objectif des 14000 annoncés.

Pour la rentrée 2016, 3911 postes supplémentaires ont été créés : Ils se répartissent, après les opérations de carte scolaire de juin comme suit : 511 postes classe, 817 postes PDMQDC (« Plus de maîtres que de classes ») dont 694 en éducation prioritaire, 207 postes « dispositif de scolarisation des moins de trois ans » dont 155 pour l'éducation prioritaire, 515 en ASH dont 197 postes RASED, 1256 postes de remplaçants et 607 autres (décharges de direction, dispositifs départementaux particuliers ...).

Sur les 3911 postes supplémentaires, 1322 ont été mis en réserve au moment des opérations de carte scolaire. Cette réserve est pour l'essentiel consacrée à l'ouverture de classes à la rentrée. Le nombre de 511 postes classe s'obtient en considérant que les 1322 postes en réserve seront effectivement utilisés pour ouvrir des classes.

II, Dans le second degré.

plus de 3000 postes sont perdus dans les concours externes, internes et réservés. Certaines disciplines sont particulièrement impactées : lettres classiques, lettres modernes, allemand, où le nombre d'admis a diminué en 2016 ; en anglais, mathématiques et éducation musicale où les taux de perte sont élevés; en biotechnologie-santé-environnement où près d'un poste sur deux n'est pas pourvu.

Si entre 2008 et 2012, 70 000 emplois ont été supprimés au ministère de l'Éducation nationale, dont 34 000 dans le second degré public, la rentrée 2016 s'est préparée avec une dotation de 2 805 moyens d'enseignement supplémentaires (2 509 emplois de titulaire + 591 emplois de stagiaires, aucun CPE, ni COpsy) pour à la fois mettre en œuvre la réforme du collège (4 000 emplois annoncés sur deux ans) et accueillir plus de 42 000 élèves supplémentaires en lycée général et technologique.



Conférence de presse FSU

5 septembre 2016

A ce jour, le ministère n'a toujours pas fait savoir quelle part de ces moyens a été prévue pour le collège et quelle part pour accueillir les lycéens supplémentaires.

Concernant les moyens de surveillance, le ministère a annoncé 2 150 emplois supplémentaires pour les REP pour seulement 1 000 emplois supplémentaires financés au budget ; aucune répartition académique connue. Dans le même temps le recours aux jeunes volontaires en service civique se multiplie.

Les orientations budgétaires de juillet dernier font état d'un projet de 11 662 emplois nouveaux pour les enseignements scolaire, agricole et supérieur pour soi-disant atteindre l'objectif des 60 000. Ce chiffre ne sera atteint que si les emplois d'AED sont intégrés dans les comptes, ce que n'a jamais fait Bercy jusqu'alors. Il faudrait créer 14 107 postes en 2017 pour atteindre les 60 000 promis sur le quinquennat !

III Dans l'enseignement professionnel

Les résultats du recrutement des PLP en 2016 confirment ceux de 2015 et restent inquiétants. Plus d'1 poste sur 4 est toujours non pourvu. Si l'on compare les résultats bruts, 2016 pourrait sembler meilleure que l'année passée. En effet, le nombre de postes non pourvus dans les trois concours de la voie professionnelle est en recul : 842 contre 951 en 2015 ; mais avec une baisse de 150 du nombre de postes ouverts, il en reste toujours 26 % qui ne sont pas pourvus !

Ce phénomène est particulièrement patent dans les filières professionnelles, certaines d'entre elles rendant même des postes avant les épreuves d'admission. Ainsi, une nouvelle fois la filière biotechnologies est gravement déficitaire : en santé-environnement ce sont 50,2 % des postes qui ne sont pas pourvus soit 207 postes sur 412 ouverts aux différents concours. Dans les différentes disciplines du génie (industriel, mécanique, civil), même si les résultats sont en légère amélioration, la plupart restent déficitaires !

Le mal reste donc profond. D'après le CNEC, depuis la réforme des concours en 2010, « le nombre de candidats aux concours de professeur de lycée professionnel a été divisé par deux ». Il explique ces difficultés par la mise en place de la masterisation et par le fait que « certaines spécialités professionnelles n'offrent pas un cursus universitaire de niveau master, bloquant ainsi l'accès aux concours pour de nombreux professionnels en activité ». Près de 40 % des PLP n'ont pas de formation initiale !

Pour pallier ce manque d'enseignant-es, le MEN recourt aux contractuel-les, non formé-es à la pédagogie. Près de 10 % des professeurs intervenant en lycée professionnel ne sont pas titulaires contre 4 % dans les lycées généraux et technologiques.

Dans ce contexte, le gouvernement s'est engagé à créer près de 1000 postes dans l'enseignement professionnel public.

Sans une réelle amélioration de l'attractivité de nos métiers, tous ces postes ne seront pas pourvus, loin s'en faut ! Ni les campagnes de communication valorisant le métier enseignant, ni les dispositifs actuellement mis en œuvre (EAP, M1 en alternance) ne pourront suffire à résoudre le déficit croissant des recrutements. L'amélioration des conditions de travail des enseignants, la revalorisation de leurs salaires, l'amélioration de la formation initiale et continue et la mise en œuvre de véritables pré-recrutements sont indispensables pour que les professions enseignantes puissent redevenir attractives.

La FSU demande au gouvernement de prendre conscience des enjeux de la crise de recrutement actuelle et d'agir avec détermination pour enrayer une évolution très préoccupante pour l'avenir du service public d'éducation.



Conférence de presse FSU

5 septembre 2016

III Création d'un nouveau corps de psychologue de l'éducation nationale (psyEN)

La création de ce nouveau corps que la FSU souhaitait depuis de nombreuses années répond aux besoins de tous les élèves et particulièrement de ceux qui rencontrent des difficultés particulières.

Ce nouveau corps de psychologues de l'éducation nationale, qui doit être créé à l'automne 2016, comprendra deux spécialités distinctes. Il regroupera les actuels conseillers d'orientation psychologues, les directeurs de CIO (DCIO) du second degré et les psychologues des écoles du premier degré.

La première session des concours de recrutement ouverts aux étudiants inscrits en M2 de psychologie ou déjà titulaires du diplôme aura lieu au 1^{er} semestre- 2017. Au moment de leur inscription au concours, les candidats devront choisir entre la spécialité « éducation, développement et apprentissages » pour exercer dans le premier degré ou « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » pour exercer dans le second degré.

Les lauréats aux concours seront psychologues stagiaires pendant un an et bénéficieront d'une formation répartie entre les centres de formation de psychologues, les ESPE et des périodes de stage en RASED ou en CIO selon la spécialité choisie.

La FSU portait cette revendication depuis très longtemps ; celle-ci permet de reconnaître un statut et des missions de psychologues dans tout le système éducatif. Ce recrutement clarifiera, en particulier, la situation statutaire des psychologues du 1^{er} degré, jusque là recrutés uniquement parmi les professeurs d'école titrés en psychologie et élargira la base de recrutement. Pour les psychologues du 1^{er} comme du second degré, il faudra que le recrutement permette d'assurer le renouvellement important des psychologues partant à la retraite, de combler les postes vacants et de créer des postes nouveaux pour répondre aux besoins de terrain. En effet, les demandes d'aide et de suivi de situation sont nombreuses. Les difficultés d'apprentissage ou de comportement à l'école, les problématiques liées à la projection dans l'avenir au collège et au lycée, les souffrances d'enfants ou d'adolescents liées à des situations familiales ou sociales complexes, l'accompagnement de parcours particuliers d'élèves, les projets de prévention que les établissements scolaires voudraient mener, nécessitent des interventions de psychologues bien formés aux réalités de l'Ecole actuelle.

C'est pourquoi la publication du décret est urgente.

IV Personnels administratifs et techniques

Les missions d'organisation, de gestion, les fonctions support techniques et administratives du système éducatif ont été malmenées par des années de suppressions de postes. Entre 2004 et 2012, ce ne sont pas moins de 8 000 postes administratifs qui ont été supprimés.

Les effets sur l'ensemble du système éducatif sont palpables. De nombreuses tâches qui étaient auparavant assurées par les services académiques (Rectorats et Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale) sont depuis quelques années répartie dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement, alourdissant ainsi les charges de travail, rendant les personnels moins disponibles pour les équipes pédagogiques et les élèves.

Il en est de même dans de nombreux services académiques où, après les restructurations pour supprimer des postes jusqu'en 2012, la quasi absence de créations de postes ces dernières années, laisse un fort ressenti de mal-être au travail, de pression permanente, et provoque un accroissement de la souffrance au travail.

Il faut donc recréer des postes en nombre suffisant sur toutes les fonctions techniques et administratives qui supportent et améliorent les conditions de réalisation de l'acte éducatif, ainsi que sur celles d'accompagnement des élèves. Cela n'a pas été le cas jusqu'ici !

Côté enseignement supérieur, si formellement aucun poste n'a été supprimé en apparence, l'austérité qui cossète les budgets des établissements d'enseignement supérieur fait que lorsqu'ils ne sont pas gelés, il sont très souvent pourvus par un-e contractuel-le (45% de non-titulaires).



Conférence de presse FSU

5 septembre 2016

Formation

La création des ESPE, si elle a remis en œuvre une formation professionnelle des enseignants, est loin d'avoir doté le service public d'éducation des outils nécessaires à la construction de compétences professionnelles à la hauteur des enjeux actuels. Les moyens consacrés à la formation, qu'il s'agisse de formation initiale ou continue, restent insuffisants en regard des besoins réels des enseignants et de leurs demandes.

La formation initiale

La fragilité du modèle économique des ESPE, très dépendant des politiques budgétaires de l'université dont ils dépendent, l'absence d'un cadrage national des maquettes de formation ou de l'organisation décisionnelle au sein des ESPE ont créé des situations d'une grande diversité. Il en résulte des disparités quantitatives et qualitatives qu'aucune régulation nationale ne parvient à résoudre même lorsque des rapports attirent l'attention sur les conséquences négatives de ces écarts.

En outre de cette insuffisance de moyens et de la disparité de leur attribution, la modalité d'alternance qui repose sur un mi-temps en responsabilité en classe, comme l'insuffisance des articulations entre la formation universitaire et la pratique de terrain s'avèrent inadaptées à la formation initiale. Il en résulte de grandes difficultés que les stagiaires et les formateurs expriment régulièrement.

Ainsi, les professeurs des écoles ou du second degré stagiaires continuent de vivre une entrée dans le métier très difficile, stressante, fatigante avec une surcharge de travail conséquente les empêchant d'apprendre sereinement leur métier.

Dans le premier degré, les stagiaires déclarent une surcharge importante de travail soit plus de 48h35min hebdomadaires en moyenne. Ils se sentent insuffisamment préparés à prendre la responsabilité d'une classe et sont 85% (contre 82% en 2015) à ne pas s'y sentir prêts notamment par rapport à la gestion de la difficulté scolaire et à la prise en compte de l'hétérogénéité.

Ils se sentent toujours aussi débordés (72%) et stressés (62,5%). Par ailleurs, une donnée inquiétante apparaît : plus de 19 % d'entre eux n'ont pas vu de classe avant leur première rentrée.

39 % d'entre eux (38% en 2015), déclarent ne pas avoir suivi de master d'enseignement avant l'obtention du concours et leur mi-temps en classe.

Le ministère a publié en octobre dernier une note relative à la mise en œuvre du mémoire dans le cadre des masters MEEF. Elle indique que le mémoire doit servir d'outil pour penser la formation et ne doit pas constituer une charge de travail supplémentaire. Or, force est de constater que cet écrit est ressenti par les stagiaires comme créant une multiplication des exigences et une surcharge de travail. L'arrivée tardive de cette note n'a pas permis de jouer un rôle de cadrage ni même de mettre en œuvre les adaptations indispensables aux différents publics (master 2, parcours adaptés) pour l'année passée. On ne peut donc que regretter le manque d'anticipation qui a placé bon nombre de stagiaires dans une situation très difficile au cours de cette année scolaire. Ces nombreux dysfonctionnements ont provoqué surmenage, situations de souffrance et mécontentements chez les formateurs et les stagiaires.

Dans le second degré, le schéma conçu à la création des ESPE ne fonctionne pas. Selon ce schéma, les étudiants passent en principe le concours en année de M1 et font leur année de stage en année de M2. Or, dans la réalité, 2 stagiaires sur 3 ont déjà un M2. Cela a des conséquences néfastes sur la qualité de la formation et sur les conditions d'entrée dans le métier des stagiaires :

- pour le tiers des stagiaires qui n'ont pas le M2, l'année de stage est particulièrement lourde car ils doivent mener de front préparation d'un master, formation didactique et exercice d'un mi-temps d'enseignement ;



Conférence de presse FSU

5 septembre 2016

- pour les deux tiers de stagiaires ayant déjà le M2, peu d'académies proposent un parcours de formation adapté à leur situation ;
- pour l'affectation, les stagiaires n'ayant pas le M1 sont maintenus dans leur académie d'inscription pour terminer leur master dans l'université où ils ont suivi le M1. De ce fait, il ne reste souvent plus de postes pour les autres, en particulier les stagiaires ayant conjoint et enfants ou en situation de handicap, qui peuvent être affectés loin de leur lieu de vie actuel.

De manière générale, l'année de stage est trop lourde pour tous. Dans l'immédiat une durée de service d'enseignement n'excédant pas un tiers de service lors de l'année de stage serait plus appropriée.

Trois ans après la réforme de la formation initiale, force est de constater que le bilan est très insatisfaisant. C'est la conséquence de l'architecture de formation choisie, du manque de cadrage national et du manque d'investissement budgétaire. Les ESPE intégrées dans une université voient leur budget amoindri depuis ces dernières années alors que le nombre de stagiaires et étudiants est en augmentation. En conséquence les groupes de formation sont plus chargés.

Le cahier des charges des accréditations des ESPE ne garantit pas une égale formation de qualité sur tout le territoire. Il est prévu dans les textes entre 450 à 550 heures annuelles pour la première année de master MEEF (métier de l'enseignement, éducation et formation). Or l'écart d'une académie à l'autre pour l'année de master 1 est dans les faits considérable puisque l'on constate un différentiel de 190 heures entre l'ESPE fournissant le plus d'heures de cours et celle en fournissant le moins (ESPE d'Amiens 629h de formation, ESPE de Créteil 439h de formation).

Le comité de suivi de la formation et des ESPE relève d'importants « points de fragilité » dont de fortes disparités de contenus et de volumes de formation selon les ESPE, la mise en place et le contenu du tronc commun entre premier et second degré, l'organisation des parcours adaptés et leur évaluation pour ceux qui sont déjà titulaires d'un M2 ou qui en sont dispensés, le poids du mi-temps en responsabilité et le cadrage du mémoire que les stagiaires doivent réaliser. Autant de questions abordées au fur et à mesure des urgences dans les ESPE, sans que des réponses satisfaisantes n'aient été apportées.

La formation continue

Pour l'OCDE, la formation continue a une grande importance dans le succès d'un système d'éducation. Les enseignants français ne bénéficient en moyenne que de 2 jours et demi de formation continue par an, la moyenne étant de huit jours dans les pays de l'OCDE en 2013.

La Cour des comptes s'alarmait, dans un référé du 14 avril 2015, d'une formation continue des enseignants qui n'était pas à la hauteur des enjeux.

La rentrée scolaire se prépare avec des changements de grande ampleur, notamment la mise en place de nouveaux cycles et de nouveaux programmes pour l'école et le collège. Ces nouvelles orientations ne s'improvisent pas. La formation continue constitue un levier majeur de la transformation de l'école. Le nombre réduit de formations, qui devraient accompagner notamment les réformes en cours, ne permettront qu'à très peu d'enseignants de se former aux nouveaux programmes et aux nouvelles modalités d'évaluation. Il est urgent que l'action du ministère soit maintenant prioritairement tournée vers la formation des enseignants, et que le ministère débloque les moyens nécessaires.

La FSU demande qu'un bilan objectif de la formation soit dressé, que la réforme soit remise à plat et retravaillée avec les personnels et que soient prises les mesures qui permettront de garantir sur l'ensemble du territoire une formation professionnelle à la hauteur des enjeux majeurs du service public d'éducation.



Conférence de presse FSU

5 septembre 2016

Enseignement supérieur et recherche

Comme en 2015, en cette rentrée 2016, l'enseignement supérieur accueillera 40 000 étudiants supplémentaires avec des moyens en baisse !

Depuis 2012, l'enseignement supérieur et la recherche ont accueilli 180 000 étudiants supplémentaires, avec un budget stable en euros constant, une baisse de l'emploi titulaire et une explosion de l'emploi précaire d'enseignant et d'enseignants-chercheurs : 249 enseignants titulaires en moins en 2014 et 205 en moins en 2015, tandis que dans le même temps le nombre d'enseignants contractuels progressait de 1871 ETP.

En 2016, les crédits consacrés par la loi de finance initiale (LFI) à l'enseignement supérieur sont stables (+0,04%), par rapport à la LFI 2015, à 12,8 milliards d'euros (10 Md€ de masse salariale et 2,8 Md€ de fonctionnement et d'investissement). Cette stagnation intègre la masse salariale correspondant aux 1000 postes soit disant créés pour 2016 (60 M€), le CAS pension des titularisations 2015 dans le cadre du dispositif Sauvadet (10 M€), la compensation des frais d'inscription des étudiants boursiers (5 M€), et la prise en charge d'une partie « significative » du glissement vieillesse technicité (G.V.T), à hauteur de 50% (35 M€ sur les 70 M€ d GVT demeurent à la charge des établissements) ainsi que la mise en réserve de 69 M€ (dont 50 M€ ont été déjà repris par le gouvernement en mai 2016). Cette stagnation ne compense pas l'inflation (0,2%) qui, affectée aux crédits de fonctionnement et d'investissement, représente une perte de plus de 136 M€ (dont 130 M€ de hausse des factures d'énergie), rendant très peu probable l'ouverture des 1000 postes virtuellement octroyés. Au total, même en gelant les 1000 postes nouveaux (zéro création effective hors campagne de renouvellement), pour transformer intégralement cette masse salariale en budget de fonctionnement, il faudra que les établissements passés aux RCE gèrent à ressources constantes une augmentation de 176 M€ de leurs dépenses ainsi qu'une augmentation de la masse salariale de 30 M€ due à la revalorisation de +0,6% du point d'indice au 1^{er} juillet 2016, soit au total 206 M€ d'économie à réaliser, l'équivalent de 3 700 emplois ou le budget d'une université moyenne de 25 000 étudiants (*alors qu'ont été accueillis 80 000 étudiants supplémentaires lors des rentrées 2015 et 2016*). Ce ne sont ni les 880 M€ du budget des PIA pour la recherche et l'enseignement, ni ceux des CPER qui pourront compenser cette paupérisation. Les premiers sont très inégalement répartis et les seconds sont en baisse de plus de 30% par rapport aux années passées.

Nous pouvons constater que malgré les engagements des gouvernements successifs de porter le budget de la recherche publique à 1% du PIB et celui de l'enseignement supérieur à 2% du PIB, le premier stagne voire baisse légèrement en deçà de 0,5% et le second, même abondé avec les fonds consommables du PIA peine à se maintenir au dessus de 0,75%, alors que ces objectifs étaient déjà affichés en 2000 à l'horizon 2010 et qu'ils ont été repris dans la stratégie nationale pour la recherche (SNR) ainsi que dans la stratégie nationale pour l'enseignement supérieur (STRANES) à l'horizon 2026. Pour les atteindre dans 10 ans, c'est une croissance de 1,2 Md€ par an du budget de la recherche et de 2,3 Md€ par an du budget de l'enseignement supérieur que nous sommes en droit d'exiger !

Actuellement, la « priorité budgétaire » du budget 2016 à l'enseignement supérieur et à la recherche s'inscrit dans un programme de communication gouvernementale qui vise à la réduction des dépenses publiques, tout en laissant croire aux citoyens que des domaines seraient épargnés par les mesures d'austérité pour « préparer l'avenir ».

L'annonce pour le budget 2017 d'une augmentation de 815 M€ du budget de la MIRE est une bonne nouvelle, elle permettra, pour la première fois depuis 8 ans, de ne pas dégrader au-delà de la situation actuelle, les conditions d'études et de travail dans l'enseignement supérieur et dans les laboratoires et organismes de recherche. Mais nous sommes loin des 3,5 Md€ attendus.

Le deuxième semestre 2016 sera également l'occasion de renégocier les grilles salariales des enseignants-chercheurs dans le cadre du protocole PPCR. Afin de valoriser le doctorat, nous souhaitons nous appuyer sur la revalorisation de la grille des professeurs agrégés pour aller au-delà pour le corps des Maîtres de conférences et pour revendiquer la fusion des grades PR1 et PR2 du corps des Professeurs d'université qui freinent voire bloquent de nombreux collègues dans leur progression de carrière.



Conférence de presse FSU

5 septembre 2016

Enseignement agricole public

Si l'enseignement agricole public voit une progression des effectifs scolarisés d'environ 0,5 % à la rentrée 2016, il continue néanmoins à refuser des élèves qui ont pourtant fait ce choix. Pire, il se voit contraint de refuser des élèves redoublants, en contradiction avec la loi, faute de moyens en personnels enseignants pour les accueillir.

Malgré quelques moyens supplémentaires rajoutés par le Ministère de l'agriculture à la mi-juillet, pour faire face à la poussée démographique (7 équivalents temps plein répartis sur 6 régions), cela n'a pas été suffisant pour faire face à la demande et surtout, cela n'a pas permis l'ouverture de nouvelles classes, correspondant pourtant à un réel besoin.

Les mesures sécuritaires décidées à l'Éducation Nationale pour faire face au risque terroristes ont bien été transposées dans l'enseignement agricole, mais ont créé dans les établissements un climat anxieux.

Si la réforme de la voie professionnelle a connu les mêmes écueils qu'à l'Éducation Nationale (chute du taux de réussite à l'examen, sorties sans qualification ...), aucune mesure corrective n'a encore été apportée. Les discussions s'engagent seulement maintenant pour une mise en œuvre au mieux à la rentrée 2017. La promotion 2017 sera elle aussi sacrifiée !

Autre dossier en souffrance dans l'enseignement agricole public : les obligations de service des enseignants. Alors que les nouvelles dispositions statutaires à l'Éducation Nationale sont en vigueur depuis la rentrée 2015, les discussions au Ministère de l'agriculture, démarrées tardivement (avril 2016) se sont enlisées. La transposition de ces mesures ne pourra donc entrer en vigueur au mieux qu'à la rentrée 2017, si le chantier n'est pas définitivement enterré d'ici là. Par ailleurs le Ministère laisse entendre que certaines mesures (dont une des plus importantes dans l'enseignement agricole, la suppression de la majoration de service pour faibles effectifs) ne seront tout simplement pas mises en œuvre, car « elles coûtent trop cher »

Autre mesure attendue avec impatience par les enseignants et CPE, la revalorisation des grilles salariales, issue du protocole PPCR. Si le Ministre s'est engagé à ce que les grilles adoptées à l'Éducation Nationale soient transposées dans l'enseignement agricole public, aucune proposition de modification statutaire n'a aujourd'hui été présentée aux représentants du personnel.



Conférence de presse FSU

5 septembre 2016

Revalorisation des carrières enseignantes

Le ministère de l'Éducation nationale met en œuvre la transposition progressive pour les corps enseignants des mesures issues du cycle Fonction publique « PPCR », selon un calendrier étalé jusqu'en 2020. Le projet combine diverses mesures : un transfert d'une part des primes ou indemnités dans le traitement indiciaire brut, une revalorisation indiciaire, un nouveau déroulement de carrière et l'ouverture de débouchés de carrière (hors-classe et création d'une classe exceptionnelle).

En parallèle, une réflexion sur l'évaluation des personnels est menée dans l'objectif, selon le ministère, d'en « faire un véritable outil de politique de ressources humaines réorienté vers l'accompagnement et la formation. ». Les réunions de travail se poursuivent sur cette question.

Les mobilisations des fonctionnaires ont permis de mettre fin au gel du point d'indice qui était en vigueur depuis 6 ans, même si la revalorisation de 1,2 % du point d'indice reste insuffisante et ne couvre pas les pertes accumulées. Un véritable plan de rattrapage du pouvoir d'achat des fonctionnaires est donc nécessaire.

Dans le premier degré, l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) est augmentée de 800 euros brut dès la rentrée 2016. Cela constitue une avancée importante vers la reconnaissance de l'engagement professionnel des enseignants du primaire. Un tiers de l'ISAE sera intégré au salaire, soit 9 points d'indice (4 points en 2017 et 5 en 2018) permettant ainsi une meilleure prise en compte dans le calcul de la pension de retraite.

Cependant, plus de 15 000 enseignants du primaire ne bénéficieront pas de l'ISAE : enseignants exerçant dans le second degré (ULIS collège et lycée, SEGPA, EREA...), dans l'administration pénitentiaire, mais aussi les enseignants référents, les conseillers pédagogiques, les animateurs TICE, les coordonnateurs REP, les PEMF qui ne la touchent que partiellement.

Plus généralement, le transfert prime/points est une opération « blanche », mais qui augmente les pensions puisque si cette mesure sera sans effet sur le traitement net mensuel, elle augmentera les futures pensions de retraite avec un calcul basé sur le traitement indiciaire.

Le début de la grille de la classe normale (390) et le sommet de la hors-classe (821) seront alignés sur la grille A type de la Fonction publique. Cette revalorisation des grilles comprend l'intégration à terme de 9 points d'indice.

Ainsi, en début de carrière, la 1^{ère} année est revalorisée par un gain de 21 points d'indice en moyenne soit d'environ 80€ net mensuels. En milieu de carrière, un gain de 23 points d'indice pour les échelons 7 et 9 (soit environ 85€ net mensuels), et de 26 points pour le 8^{ème} échelon (soit environ 96€ net mensuels) est réalisé. En fin de carrière, le dernier échelon de la hors-classe passe de 783 à 821, soit environ 140 euros net mensuels.

Dans le second degré, à l'issue du processus de transition, au 1^{er} septembre 2020, le gain moyen par professeur certifié sera d'environ 475 pts d'indice cumulés depuis le 1^{er} janvier 2017, en plus du transfert « prime/points ». Les importantes augmentations indiciaires en début de carrière seront en grande partie absorbées par l'allongement de la durée des futurs premiers échelons. Leur effet s'essoufflera nettement au bout de trois ans, vers le milieu du 3^e échelon, très particulièrement pour les futurs agrégés. Le processus ne répond donc que partiellement à l'urgence de la revalorisation, nécessaire à la reconnaissance et à l'attractivité des professions.



Conférence de presse FSU

5 septembre 2016

Un nouveau déroulement de carrière

Actuellement, la carrière des enseignants se décline en deux grades -la classe normale et la hors-classe – et est parcourue selon des rythmes variables (grand choix, choix et ancienneté). La différence extrême entre ces rythmes conduit à ce qu'une carrière en classe normale peut s'accomplir entre 20 et 30 ans, seuls 2 % des personnels bénéficiant réellement de la durée minimale de 20 ans.

La carrière est restructurée et accélérée avec abolition du rythme le plus lent (30 ans) et création d'un rythme commun d'une durée maximale de 26 ans comportant 2 moments « *d'accélération* » concernant 30 % des collègues et permettant chacun de réduire d'un an la durée dans l'échelon concerné.

La hors-classe pour tous ?

Aujourd'hui, tous les enseignants n'atteignent pas la hors-classe. Or, le protocole PPCR prévoit que tous les fonctionnaires ayant des carrières complètes connaissent au minimum deux grades (classe normale et hors-classe).

Pour l'instant, le projet ministériel ne garantit pas l'accès de tous à l'échelon terminal de la hors-classe (821) en fin de carrière.

Le taux d'accès à cette hors-classe de 5 % en 2016 pour les professeurs des écoles ne correspond pas à celui du second degré qui est de 7 %. Le ministère n'envisage un calendrier d'égalité d'accès qu'à l'horizon 2020.

L'assurance, inscrite dans PPCR, que tous les personnels parcourront une carrière normale sur au moins 2 grades n'est réalisée que par le biais des consignes de gestion (barème) et le volume des promotions à venir.

Un troisième grade, la classe exceptionnelle, va être créé. Ce nouveau débouché de carrière répond à la situation créée par l'allongement de la durée d'activité. Il sera réservé à certaines fonctions et à une minorité d'enseignants.

Les volumes et les modalités d'accès à cette classe exceptionnelle, calquées sur les pratiques managériales en vogue dans les carrières administratives, sont inadaptés à la structure des corps d'enseignement et assimilés. Le ministère reconnaît lui-même que l'accès à ce grade sera créateur d'inégalités entre les genres, les différentes disciplines ou les corps qui risquent d'entraîner une mise en concurrence des personnels entre eux, une augmentation de la pression exercée par la hiérarchie directe et donc une augmentation des risques psycho-sociaux.

Pour les personnels administratifs, il faut que soit engagée une politique ambitieuse de requalification des emplois et des personnels ouvert à tous les agents exerçant des missions supérieures à leur statut en mobilisant tous les dispositifs de promotions possibles (liste d'aptitude et concours internes) pour rendre possible la requalification du plus grand nombre d'agents. Celle-ci devra être mise en œuvre selon des critères objectifs, qui devront prendre en compte les missions effectuées et la carrière des personnels.